

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue à la sacristie de l'église, le lundi 5 décembre deux mille seize à dix-neuf heures trente.

Sont présents : M. Réjean Bernier, maire
Mme Marguerite Desrosiers, conseillère no 1
Mme Rachel Barratt, conseillère no 2
M. Robert Beauchamp, conseiller no 3
M. Mathieu Chicoine, conseiller no 5
M. Roger Couture, conseiller no 6

Est absent : Mme Karyne Messier Lambert, conseillère no 4

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Réjean Bernier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par M. Réjean Bernier, maire, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Julie Hébert, faisant fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

16-12-243

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les sujets suivants :

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

16-12-244

Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016, il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par monsieur Robert Beauchamp et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il soit approuvé et qu'il soit signé.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Réjean Bernier, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES :

5.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

- Les salaires payés pour le mois de novembre 2016 se chiffrent à 8 939,91 \$
- Les factures payées durant le mois de novembre 2016 se chiffrent à 7 319,08 \$

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

16-12-245

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes à payer en date du 30 novembre 2016 au montant de 115 007,05 \$.

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Robert Beauchamp et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'en effectuer le paiement.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

Julie Hébert

5.3 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2017

16-12-246

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par monsieur Mathieu Chicoine, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de 2016.

Ces séances se tiendront le lundi et débiteront à **19h30** à l'exception du mois de septembre qui se tiendra un mardi.

Le 16 janvier, 6 février, 6 mars, 3 avril, 1 mai, 5 juin, 3 juillet, 14 août, 5 septembre, 2 octobre, 6 novembre et 4 décembre.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

5.4 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT DE TAXATION 2017

Avis de motion est donné par monsieur Robert Beauchamp qu'à une séance ultérieure sera présenté un règlement à l'effet d'imposer la taxe foncière générale, la taxe spéciale pour le remboursement des emprunts, pour l'enlèvement, le transport et l'élimination des matières recyclables, des résidus domestiques et des matières organiques, la vidange des installations septiques, l'inspection des installations septiques, l'entretien du réseau d'égout et la station d'épuration, ainsi que la tarification de l'eau potable.

5.5 DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS DES AVANTAGES, DONNS REÇUS OU MARQUES D'HOSPITALITÉ

Conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (art. 6 et 46 *Lois sur l'éthique*) la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5.6 OFFRE DE SERVICES SOLUTION BUROTIC 360

16-12-247

Considérant la réception d'une offre de services de la part de Solution Burotic 360 en date du 14 novembre 2016;

Considérant l'offre d'un contrat d'entretien au même coût que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu avait au départ, soit en mai 2014;

Considérant que les taux seraient de 0,013\$ par copie en noir et 0,08\$ par copie en couleur;

Considérant que notre ancien fournisseur, soit Copicom, ne distribue plus les photocopieurs Sharp dans la région;

Considérant que monsieur Luc Charette, directeur des ventes est notre représentant depuis le début et qu'il possède l'expertise avec les produits Sharp depuis plus de 35 ans;

En conséquence, il est proposé par monsieur Mathieu Chicoine, appuyé par monsieur Roger Couture, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services de Solution Burotic 360;

Il est également résolu d'autoriser monsieur le maire et madame la directrice générale à signer le contrat de services.

5.7 FIN CONTRAT AVEC COPICOM

16-12-248

Considérant que personne ne s'est présenté pour l'entretien de notre photocopieur;

Considérant les problèmes de numérisation survenue au cour de l'été;

Considérant la réponse obtenue que ce service n'était pas inclus dans notre contrat et que vous vouliez charger des frais supplémentaires;

Considérant qu'une lettre d'intention avait déjà été envoyée en date du 16 novembre 2016 pour mettre fin au contrat;

En conséquence, il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par madame Rachel Barratt, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin au contrat de service # 290514-4275 (3263) avec Copicom. La dernière facture payée est la facture # 55Q1131026 datée du 25/11/2016 au montant de 425,78\$.

5.8 ADHÉSION UMQ

Le conseil ne donne pas suite à ce sujet.

6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE :**

6.1 ÉQUIPEMENTS DE BASE POUR DÉSINCARCÉRATION

16-12-249

Il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par monsieur Mathieu Chicoine, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense pour les équipements de base de désincarcération, tel que le contrat le mentionne, pour un montant maximum de 500\$.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

6.2 DÉSINCARCÉRATION-ACQUISITION DES ÉQUIPEMENTS COMMUNS

16-12-250

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale relative à l'établissement des services de désincarcération convenue entre les parties;

CONSIDÉRANT que cette entente entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater la MRC des Maskoutains pour procéder à l'acquisition des équipements communs de désincarcération, pour et au nom des parties à l'entente;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres effectué;

CONSIDÉRANT les modalités de partage du coût des équipements communs, telles qu'édictées à la clause 8.3 de ladite entente;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ladite entente, la municipalité de Saint-Jude a été désignée gardienne des équipements communs de désincarcération;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Rachel Barratt
APPUYÉ PAR monsieur Robert Beauchamp
ET RÉSOLU DE :

MANDATER la MRC des Maskoutains pour procéder à l'acquisition des équipements communs de désincarcération, pour et au nom des parties à l'entente;

DE VERSER à la MRC des Maskoutains la somme ci-après prévue en remboursement des frais d'acquisition (incluant les taxes nettes) desdits équipements communs, à savoir :

Parties à l'entente	Population	Pourcentage
Saint-Jude	1 241	21,59 %
Saint-Bernard-de-Michaudville	524	9,12 %
Saint-Ours	1 686	29,33 %
Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue	1 778	30,93 %
Saint-Marcel-de-Richelieu	519	9,03 %

D'AUTORISER la remise des équipements communs de désincarcération à la municipalité de Saint-Jude à titre de gardienne des équipements communs de désincarcération sur réception de ceux-ci.

6.3 RAPPORT SUR L'AMIANTE

Suite à l'inspection des flocages et des calorifuges réalisée en date du 31 août 2016 qui a eu lieu dans les bâtiments municipaux, hôtel de ville, caserne 35 et garage municipal, la Société Mutuelle de Prévention Inc. nous a révélé l'absence de flocages et de calorifuges dans tous les bâtiments. Aucun suivi n'est nécessaire pour les bâtiments municipaux dans la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu.

7. **TRANSPORT ROUTIER :**

7.1 ARMOIRIES SUR LE CAMION DE DÉNEIGEMENT

Avant de prendre une décision, les membres du conseil demande à l'inspecteur Luc Chamberland d'obtenir des soumissions à leurs présentées.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

8. HYGIÈNE DU MILIEU :

8.1 ACHAT CONJOINT DE BACS ROULANTS 2017

16-12-251

0.1 ATTENDU QUE la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

0.2 ATTENDU les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

0.3 ATTENDU QUE, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

0.4 ATTENDU QUE la Régie a fixé **au 13 janvier 2017 la date limite** à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

0.5 ATTENDU l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

0.6 ATTENDU QUE la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

0.7 ATTENDU les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*;

PROPOSÉ PAR : madame Rachel Barratt

APPUYÉ PAR : madame Marguerite Desrosiers

ET RÉSOLU :

D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

BACS VERTS (MATIÈRES RECYCLABLES)	BACS AÉRÉS BRUNS (MATIÈRES ORGANIQUES)	BACS GRIS (RÉSIDUS DOMESTIQUES)	
		240 LITRES	360 LITRES
360 LITRES	240 LITRES	240 LITRES	360 LITRES
8	0	0	0

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Pour les bacs gris, le fournisseur retenu devra facturer individuellement chaque municipalité en fonction du nombre de bacs demandés;
- Pour les bacs bruns et les bacs verts, le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant (*inscrire une seule adresse par municipalité*).

D'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :

9.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de novembre 2016. Aucun avis d'infraction n'a été donné. Aucune plainte n'a été reçue.

Trois (3) permis ont été émis. Un (1) permis de construction d'installation septique, un permis pour bâtiment accessoire et un permis pour construction neuve, pour un montant total des travaux estimés à 114 995\$.

9.2 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le sujet sera reporté en janvier 2017.

9.3 GESTIM INC.: OFFRE DE SERVICES D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

16-12-252 Considérant l'offre de services d'inspecteur en bâtiment reçue de GESTIM inc.;

Considérant que l'offres couvre la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017;

Considérant que le conseil désire présenter une contre-offre;

Il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par monsieur Robert Beauchamp, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser l'offre de services d'inspecteur en bâtiment sur une durée d'un an. Le conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu désire reconduire le contrat mensuellement plutôt qu'annuellement.

Il est également résolu de demander un changement d'inspecteur en bâtiment dans nos bureaux.

9.4 DEMANDE NETTOYAGE DE COURS D'EAU BRANCHE #20

16-12-253 Considérant que monsieur Michel Brouillard a déposé une demande d'intervention dans le cours d'eau Branche #20;

Considérant qu'il y a lieu de nettoyer ce cours d'eau;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par monsieur Mathieu Chicoine et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de transmettre la demande à la MRC des Maskoutains.

10. LOISIRS ET CULTURE :

10.1 RAPPORT COMITÉ DES LOISIRS

Le dépouillement de l'arbre de Noël s'est déroulé à merveille. Près de 65 enfants ont participé à l'évènement.

La ressource en loisirs s'appête à fermer les livres pour 2016.

Après le long congé des fêtes, le projet en cour sera le tournoi de soccer 2017.

11. POINT D'INFORMATION :

11.1 Résumé écrit du congrès FQM 2016

11.2 Cours d'eau-Cheminement d'une demande d'entretien ou d'aménagement

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

- 11.3 Résolution #2016-11-277: Acceptation du projet d'entente relative à l'établissement d'un service de désincarcération (Ville de Saint-Ours)
- 11.4 Résolution #2016-11-19: Acceptation du projet d'entente relative à l'établissement d'un service de désincarcération (Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville)
- 11.5 Résolution #2016-11-241: Service de sécurité incendie-Entente intermunicipale relative à l'établissement des services de désincarcération (Municipalité de Saint-Jude)
- 11.6 Résolution #234-11-2016: Avis de retrait-Entente d'aide mutuelle des Services de sécurité incendie des municipalités de Saint-Hugues, Sainte-Hélène-de-Bagot, Saint-Marcel-de-Richelieu, Saint-Barnabé-Sud et Saint-Simon (Municipalité de Saint-Simon)
- 11.7 Règlement régional 05-164 relatif à la protection des boisés-Fonctionnaire désigné adjoint-Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu-Nomination (MRC des Maskoutains)

12. SUJET DIVERS

12.1 CONTRIBUTION POUR L'ENTRETIEN DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE

Une réunion de travail sera organisée en janvier pour parler plus amplement du sujet.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Réjean Bernier, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

16-12-254

Il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par madame Rachel Barratt et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 21h05.

Maire

Directrice générale